

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Définitions

La société : La société Agence Peach est une société à responsabilité limitée au capital de 5.000€, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 937 767 404, dont le siège social est situé au 25 rue de Meudon, Paris 75015.

Dans les présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée Agence Peach est dénommée « Prestataire » et le Client ou le prospect est le Client ». Les présentes conditions générales de vente et ci-après dénommées « Les Conditions Générales ».

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« **Prestation** » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par le Prestataire. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une aide à disposition d'un service, une consultation de licence d'application de logiciel, de logiciel ou de service, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un matériel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, la conception d'un site web ou d'une application informatique, la mise à disposition de ressources humaines, etc. Et/ou le service prestation peut également désigner une vente d'objet matériel tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

« **Site Web ou Site Internet** » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédias, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant de accéder multiples et simultanés via le réseau Internet.

« **Sources** » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une consultation de comptabilité, etc. Sans restriction contraire, la fourniture des sources est à la charge du Client.

« **Cahier des charges** » désigne un document fourni par le Prestataire, ou réalisé par le prestataire en collaboration avec le Client contre rémunération, décrivant le contenu de la prestation que propose de réaliser le Prestataire et des éventuelles contraintes et spécificités qui encadrent les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le Cahier des Charges peut avoir partie le titre de « **Duvis** », « **Proposition** » ou « **Form de Commande** ». Le Cahier des Charges ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il a été validé par les deux parties.

« **Prestation forfaitaire** » désigne toute prestation dont le prix s'annonce le Prestataire indépendamment des quantités de temps (heures, jours) mises en œuvre pour réaliser la prestation décrite dans le Cahier des Charges. A contrario, une prestation dont le montant est fixé par un nombre d'unités de temps (heures, jours) n'est pas considérée comme étant une prestation forfaitaire.

2. Application, opposabilité des CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont automatiquement adhérentes par un lien internet ou renvoyés à chaque Client en même temps que le Cahier des Charges et sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Prestataire sur la page <http://www.Agence-Peach.com/cgv>.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, à l'exclusion de tout autre. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire au Client, prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle sera pu être portée à sa connaissance.

Le fait par une personne physique ou morale, de commander un service ou produit du Prestataire implique acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Le Prestataire peut modifier, actualiser ou réviser les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. Le Prestataire prévient, dans la mesure du possible,

ses Clients de toute modification de ses Conditions Générales, sur la page de présentation des CGV de son site Internet (accessible à l'URL suivante <http://www.Agence-Peach.com/cgv>). L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà effectuées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'équilibre originelle des parties exprimée dans ce document.

3. Formation et conditions d'exécution du contrat

L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour le Prestataire et de payer la prestation pour le Client, naît à partir du moment où le Client a déposé (signé) un contrat (ou) devis par le Prestataire, ou qu'il accepte un devis par le biais d'un des sites du Prestataire, ou qu'il effectue une commande par voie d'e-mail, ou à partir de l'encadrement d'un accepté initial par le Prestataire. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le Client.

Le Client est convenu que la Prestation qui se défait entre les parties peut se réaliser complètement au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de recevoir en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel.

4. Objet

Le Client confie au Prestataire qu'il accepte les prestations définies dans le Cahier des Charges.

5. Durée du contrat

Le présent contrat est soumis pour la durée d'exécution de la prestation visée par ces CGV. Dans le cas où le Client sollicite cette prestation chez le Prestataire, l'accès aux services créés sera facturé au Client conformément au prix en vigueur.

Toute prestation de gestion de nom de domaine, hébergement, adresses mail notamment, fait l'objet d'une facturation annuelle ou mensuelle (selon ce qui est défini dans le cahier des charges), la date de règlement est définie par la date anniversaire de la prestation, soit la date à laquelle la Prestation a été livrée. En cas d'interruption à l'initiative du Client, ou de transfert vers un autre Prestataire en cours d'année/mois de l'une ou l'autre de ces prestations, le règlement est dû pour l'ensemble du mois/année en cours.

Sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, et une fois toutes sommes payées, le Client n'est lié à aucune autre reconstitution de son engagement dans le temps auprès du Prestataire. Dans ce cadre il est libre d'interrompre les prestations souscrites à tout moment à partir du moment où les sommes dues sont été réglées. Dans les autres conditions, le Prestataire est libre d'interrompre ces services auprès du Client avec un préavis de 2 mois.

6. Collaboration

La prestation s'effectue en collaboration avec le Client et dépend de sa coopération pleine et entière.

Le Client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation commandée dès le lancement des travaux. Tout élément fourni par le Client sera considéré comme définitif par le Prestataire. Ainsi le Prestataire ne peut refuser d'intégrer de nouveaux éléments (ou des éléments modifiés) dans la prestation commandée lorsque ceux-ci n'ont pas pour effet de remettre en cause le lancement des travaux. Ainsi, dès lors qu'un élément (texte, photo, vidéo, logo, lien...) est fourni il sera exploité tel quel par le Prestataire sans qu'aucune modification ne soit apporté sur celui-ci.

7. Modifications sur les réalisations graphiques

Le Client commande une prestation forfaitaire incluant une création graphique, et sauf disposition contraire dans le Cahier des Charges, le Client a le droit de demander plusieurs modifications sur les travaux graphiques qui lui sont soumis :

- 3 modifications pour la page d'accueil

- 3 modification par page pour les autres pages
- Au-delà, si le Client souhaite faire apporter plus de modifications aux travaux graphiques qui lui ont été créés, les travaux supplémentaires seront facturés au taux horaire en vigueur.

Le Client a 3 jours ouvrés pour effectuer une demande de modification sur chaque proposition graphique. Sans retour de son part avant ce délai, la création graphique est automatiquement considérée comme validée. Si le client s'avère et ne peut pas valider les travaux, il doit le signaler par écrit au Prestataire afin que soit ajusté un délai supplémentaire à la période de validation.

8. Livrables

Sauf disposition expresse contraire, le livrable, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège du Prestataire sans formalité particulière.

Le Client peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite au Prestataire. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du Client n'est accepté à la demande s'il n'est pas introduit au moins 45 (quarante-cinq) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

Compte tenu de la nature complexe de la prestation, compte tenu que les délais d'exécution de la prestation dépendent en grande partie de la disponibilité et de la réactivité du Client, compte tenu que la prestation est une prestation sur mesure et unique, les délais de livraison ne sont pas rigides. Il ne sont donc qu'à titre indicatif. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un quelconque retard qui ne peut être imputé pour refuser la prestation ou exiger une indemnité.

Lorsque le Client ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (textes, logos, images, instructions, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par le Prestataire.

La livraison d'une prestation se matérialise par son exécution finale (lancement d'un site, mise en ligne, mise en production de sources, envoi d'un newsletter, hébergement, intégration, exécution d'un script ou un ensemble ou toute autre prestation). Cette livraison (exécution finale) est précédée d'une période permettant au Client de contrôler les travaux fournis (phase de recette ou de contrôle).

Le Client demande que soit effectuée l'exécution finale de la prestation par une demande écrite lorsqu'il considère que les travaux sont conformes à sa demande et au Cahier des Charges après vérification par ces soins.

Le fait de demander l'exécution finale des travaux vaut donc validation de la prestation par le Client.

Si ce fait constitue dans le cadre de prestations urgentes, constantes, habituelles ou mineures que la livraison se fasse sans validation expresse du Client dans la mesure où (1) le Client avait demandé la réalisation de la prestation et (2) qu'il a eu connaissance de son exécution immédiate.

A compter de la recette, le Client dispose d'un délai de 30 jours pour analyser les résultats du site Web obtenus en exploitation réelle par rapport aux spécifications du Site Web et au performance attendus, telles qu'elles résultent du Cahier des charges, de la maquette et des spécifications techniques.

Dès que ce contrôle est satisfaisant notamment en regard au fonctionnement normal du Site Web pendant plus de 7 jours consécutifs, la facture est considérée comme acceptée, si elle n'est pas dénoncée par le Client pendant ce délai. Tous travaux engagés par le Prestataire sur des réalisations faites par le Client qu'il avient été livrées, livrées ou au mail formées seront facturés au Client au tarif horaire en vigueur.

En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments contractuels dans les éléments contractuels d'une prestation forfaitaire, et ne couvre pas les prestations dérivés ou facturés à l'heure ou à la journée travaillée.

En particulier, en cas de démission sur une prestation forfaitaire et essentiellement immatérielle (site Internet,